

LE TRI + SIMPLE



L'INFO

SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LES JURASSIENS

NOVEMBRE 2022

n°5

LA QUALITÉ DU TRI EST EN BAISSÉ !

QUELQUES EXEMPLES RETROUVÉS
SUR NOS CHAINES DE TRI EN ÉTÉ 2022 :



À NE PAS METTRE DANS LE BAC DE TRI !

PILES !



VERRE !



CASSEROLES !



JOUETS, TUYAUX !



TRONÇONNEUSE !



BOULE DE BOWLING !



POIDS !



CONSÉQUENCE SUR LA FACTURE ...

STOP AUX ERREURS DE TRI QUI COÛTENT CHER AUX JURASSIENS ET REPRÉSENTENT
EN MOYENNE **15 à 20%** DU CONTENU DES BACS EN POIDS !

Leur traitement est coûteux car les erreurs doivent être prélevées par les opérateurs
et engendrent des arrêts de production ainsi que des coûts de réparation.

**N'OUBLIONS PAS QU'EN BOUT DE CHAÎNE
LE TRI DES EMBALLAGES EST RÉALISÉ À LA MAIN !**





EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS



BAC DE TRI (en vrac)

MODE DE TRAITEMENT : recyclage



DÉCHÈTERIE

(autres déchets ménagers)



Les principaux déchets acceptés* :



MODE DE TRAITEMENT : recyclage ou stockage

* gérés par différents éco-organismes dont : Eco-Mobilier / Re_fashion / Eco DDS / Ecosystem / Corepile...

EMBALLAGES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

MODE DE TRAITEMENT : recyclage ou consigne*

* retrouvez tous les points de collecte sur : www.jaimemesbouteilles.fr

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

UNIQUEMENT LES PETITS DÉCHETS QUI N'ONT PAS DE FILIÈRE DE RECYCLAGE DONT :



BAC GRIS

MODE DE TRAITEMENT : valorisation énergétique

(production de chaleur et d'électricité après incinération)

+ d'infos ?



www.letriplussimple.com

ou

www.consignesdetri.fr

LE MEILLEUR DÉCHET C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

ET MAITRISONS LES COÛTS !

Votre service de collecte vous informe :

✘ LES ERREURS DE TRI :

LES ERREURS DE TRI ont un impact considérable sur la qualité de celui-ci et se répercutent sur la Taxe d'Ordures Ménagères...

Il en est de la responsabilité de **chacun** de mettre les déchets qu'il produit aux bons endroits ; en utilisant le contenant adéquat qu'il s'agisse de déchets recyclables, de verre ou d'Ordures Ménagères et en utilisant les services de la déchetterie.

Les administrés des communes adhérentes au SICTOM du Haut-Jura, ont accès **gratuitement** à nos 7 déchetteries. Cela va dans la continuité de notre tri à la maison, **ce qui va dans nos poubelles ménagères (bacs gris ou bleu), n'est pas accepté en déchetterie.**

Pensez à effectuer un pré tri à la maison pour simplifier votre passage en déchetterie.

Cela permet également de voir si certains de ces objets peuvent avoir une seconde vie, s'ils peuvent être donnés, vendus ou transformés.

Une fois en déchetterie, n'hésitez pas à demander conseil à nos gardien(ne)s et à respecter leurs consignes.

Petite nouveauté, depuis 2020, **le bac bleu change de ton, il passe au jaune progressivement**, pour se conformer aux couleurs nationales. **Les consignes de tri, elles, restent les mêmes.**



♻️ DÉCHETTERIES :

Horaires d'ouverture de nos 7 déchetteries (celles-ci sont fermées les dimanches et jours fériés)



OUVERT

FERMÉ

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	08h15-12h45	13h15-17h00										
SAINT-CLAUDE Z.I du Plan d'Acier - 17, rue des Frères Lumières												
MORBIER Col de la Savine												
LES ROUSSES Route de la Faucille												
SAINT-LUPICIN Rue du Curé Marquis												
MOIRANS-EN-MONTAGNE Impasse du Mont Robert												
SEPTMONCEL Sur le Chapy												
LONGCHAUMOIS Le Grareychet												



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU :
03 84 45 52 98

ET SUR NOTRE SITE INTERNET :
www.sictomhautjura.fr

OU SUR NOTRE PAGE FACEBOOK « **sictom du haut-jura** ».

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Un geste en + :
LE COMPOSTAGE
= 30%
de déchets alimentaires
récupérables des ordures
ménagères résiduelles

Moins pour la poubelle, plus pour le jardin !

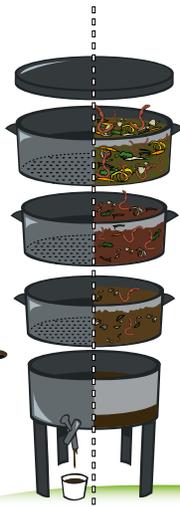
Le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

Une étude est toujours menée pour apporter les solutions les plus efficaces. Si vous avez un emplacement extérieur et afin de diminuer dès maintenant votre quantité de déchets dans votre bac d'ordures ménagères, **installez un composteur en contactant votre service de collecte.**

Vos déchets alimentaires et verts sont une ressource verte. A la clé, vous obtiendrez un compost de couleur brun-noir, un engrais organique qui va constituer un terreau fertile, un véritable humus, produit très nutritif pour les plantes.



Et si je n'ai pas de jardin ?



SONGEZ AU LOMBRICOMPOSTEUR !

Le lombricompostage permet aux usagers vivant en appartement ou n'ayant pas de jardin de trier ses déchets alimentaires. Le SYDOM propose à nouveau des sessions de formation au lombricompostage.

Réservation au **SYDOM du Jura** par téléphone au :

03 84 47 44 41



ZoOm : un obus dans le bac gris !



Le 1^{er} novembre dernier à 19h40, le chef de quart du CDTOM* entend la détonation et sent l'onde de choc d'une violente explosion et il intervient contre un départ de feu. L'installation est immédiatement arrêtée. Les autorités sont informées sans attendre.

L'ogive d'un obus est découverte dans les débris carbonisés.

Entre novembre et janvier des fuites successives provoquent des arrêts, conduisant à décider d'une inspection approfondie fin janvier 2022 qui montre l'ampleur des dégâts sur l'installation. JURALIA et le SYDOM consacrent le 1^{er} semestre 2022 à la préparation d'un arrêt long, d'août à fin novembre, permettant de remplacer les équipements endommagés pour un coût d'environ 7 millions d'euros.

On ne peut que lancer un nouvel appel à la responsabilité et répéter qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas jeter n'importe quoi dans les poubelles.

VOTRE GESTE COMPTE, MERCI !

*Centre de Traitement des Ordures Ménagères du Jura situé à Lons-le-Saunier

+ DE QUESTIONS ?



Recevoir gratuitement nos documentations sur :

www.letri.com

facebook

Instagram

LinkedIn

en tapant "SYDOM du Jura"

CITEO

